

 Belfort, le 11 février 2019

|  |  |
| --- | --- |
| 90_territoire-de-belfort_papeterie **Division des élèves et de la scolarité**Affaire suivie par**Alexandra ROUHIER**Téléphone03 84 46 66 00 Télécopie03 84 28 36 14Courrielce.des2.dsden90@ac-besancon.fr **4 place de la RévolutionfrançaiseCS 60 12990003 Belfort cedex** | Le directeur académique des servicesde l'éducation nationaleàMesdames et messieurs les directeurs des écoles publiques et privées du Territoire de Belforts/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale **Objet** : Admission en classe à horaires aménagés musicale (CHAM) - rentrée  scolaire 2019**Références** : * Arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements renforcés destinés aux élèves des écoles et collèges

scolarité à l’école primaire* Circulaire n° 2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges

A la rentrée scolaire 2019, il sera possible d’intégrer une classe à horaires aménagés musicale : * du CE2 au CM2 à l’école élémentaire Louis PERGAUD de Belfort (CHAM à dominante vocale),
* de la 6ème à la 3ème au collège Rimbaud de Belfort (CHAM à dominante instrumentale).

Tout élève actuellement scolarisé en CE1, CE2, CM1 ou CM2 peut présenter un dossier de candidature pour intégrer une classe à horaires aménagés musicale. Je vous demande de distribuer la notice d’information ci-jointe à l’ensemble des familles des classes concernées dans votre école. Dans le cas où des élèves seraient candidats, vous leur fournirez également le dossier de candidature.L’ensemble des documents relatifs à cette procédure est disponible sur le site de la DSDEN ainsi que sur l’espace directeur de votre site de circonscription.Les familles vous remettront les dossiers de candidature complétés pour le 25 mars 2019 au plus tard, en accompagnement du volet 2 dans le cas d’une entrée en 6ème. Vous voudrez bien transmettre les dossiers à la division des élèves et de la scolarité de la DSDEN du Territoire de Belfort pour le 1er avril 2019 après avoir renseigné la grille d’observation. Pour les élèves candidats à une admission en CHAM en classe de 6ème, les familles préciseront par ailleurs leur choix au cadre D de la "Fiche de liaison en vue de l’affectation en 6ème dans un collège public - volet 2" (fiche remise par vos soins dans le cadre de la procédure AFFELNET 6ème).Au retour de cette fiche, vous renseignerez le vœu de la famille dans l’application AFFELNET 6ème en sélectionnant la formation « 6ème CHAM».Contact pour toute question relative au fonctionnement pédagogique :M. David LECROT, conseiller pédagogique musique (03.84.46.66.18 - **david.lecrot****@ac-besancon.fr**).  Eugène KRANTZ PJ : - Note d’information aux familles - Dossier de candidature CHAM  Copie pour information à :  - Monsieur CAILLE, IEN Belfort 2 - Monsieur NAAS, Principal du collège Rimbaud - Monsieur BARTHOD, directeur conservatoire de Belfort  |